



Rapport de situation sur l'engagement du secteur privé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle

Introduction

1. Dans le contexte de la prestation de services, le secteur privé de la santé inclut les individus et les organisations qui ne sont ni sous la tutelle ni sous le contrôle direct du gouvernement et qui participent à la prestation de services de santé. Il peut être classé en sous-catégories : à but lucratif et non lucratif, formel et informel, national et international.¹

2. Dans les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale, les services de santé sont fournis par des systèmes de santé mixtes, composés de prestataires publics et privés. Par ailleurs, le secteur privé de la santé est robuste et en pleine expansion, notamment dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans une étude réalisée en 2021, il a été estimé que le secteur de la santé privé à but lucratif fournissait 53 % des services hospitaliers et 66 % des services ambulatoires dans la Région. L'étude a également révélé que, dans le quintile de richesse le plus bas – le cinquième le plus pauvre de la population étudiée – 26 % et 42 % ont déclaré avoir recours aux services hospitaliers et ambulatoires du secteur privé de la santé à but lucratif, respectivement.²

3. Bien que le secteur privé de la santé apporte une contribution significative à la prestation de services de santé dans la Région, il reste en grande partie exclu de la planification et de la gouvernance du secteur de la santé. Au cours de la pandémie de COVID-19, une étude menée par le Bureau régional a révélé que la collaboration avec le secteur privé pour ce qui concerne la planification de la riposte était généralement « modérée à faible » dans 10 États Membres ayant fait l'objet de l'enquête. Très peu de pays présentaient un engagement significatif et coordonné du secteur privé dans les six domaines du plan d'action de l'OMS en vue d'une collaboration avec le secteur privé de la santé. En général, le rôle et l'implication du secteur privé de la santé ne semblent pas faire partie de stratégies prédéterminées ou d'une planification globale du système.

4. Le présent rapport de situation synthétise les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution EM/RC65/R.3 dans la Région au cours de la période allant d'octobre 2020 à juin 2022.

Progrès accomplis depuis 2020

5. En collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale des médecins de famille (WONCA), l'OMS a mené une étude dans 10 pays de la Région au cours de la première année de la pandémie de

¹ Kinton J. The private health sector: an operational definition [Secteur privé de la santé : une définition opérationnelle]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2020 (<https://cdn.who.int/media/docs/default-source/health-system-governance/private-health-sector-an-operational-definition.pdf>, consulté le 18 mai 2021).

² Montagu D, Chakraborty N. Standard survey data: insights into private sector utilization [Données issues d'une enquête standard : aperçu de l'utilisation du secteur privé]. *Front Med (Lausanne)*. 2021;8:624285. doi:10.3389/fmed.2021.624285.

COVID-19 afin d'évaluer le rôle potentiel du secteur privé de la santé dans la riposte. L'évaluation a permis d'identifier les principaux défis liés à l'engagement du secteur privé de la santé et a mis en évidence la manière dont certains pays ont réussi à les surmonter ; cela pourrait contribuer à ouvrir la voie à un plus grand engagement du secteur privé dans le programme de sécurité sanitaire.

6. Depuis l'adoption de la résolution EM/RC65/R.3 en 2018, le Bureau régional a procédé à des évaluations approfondies du secteur privé de la santé dans 19 pays, portant sur des aspects tels que le financement, les modes d'accès aux services, le contrôle de la qualité, les cadres réglementaires et la gouvernance, la collecte de données ainsi que les partenariats public-privé.

7. Le Bureau régional a finalisé un examen/une analyse du rôle du secteur privé de la santé dans les domaines thématiques suivants : la santé reproductive, la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; les maladies transmissibles et la vaccination (au Pakistan) ; le déploiement stratégique et opérationnel des systèmes de soins d'urgence ; l'intégration de la santé mentale dans les soins de santé primaires ; la prise en charge des maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires ; le renforcement des interventions visant spécifiquement la nutrition par le biais des politiques de santé publique et de la collaboration entre les secteurs public et privé ; le rôle du secteur privé de la santé dans les pays confrontés à des situations d'urgence prolongées ; et l'évaluation des informations, des données et des performances sanitaires dans le secteur privé de la santé. En outre, des options de financement permettant de collaborer avec le secteur privé de la santé en vue de faire progresser la couverture sanitaire universelle ont été étudiées.

8. Reconnaissant la richesse des données recueillies grâce à ces évaluations et les contraintes temporelles imposées aux responsables de l'élaboration des politiques, le Bureau régional a regroupé les principales conclusions dans trois rapports de synthèse sur les domaines suivants : l'évaluation approfondie du secteur privé de la santé, 2018-2020 ; le rôle potentiel du secteur privé de la santé dans la pandémie de COVID-19 ; et le rôle du secteur privé de la santé dans la prestation de services de santé essentiels dans la Région.

9. Pour aider à combler les lacunes en matière de capacités techniques des ministères de la Santé en ce qui concerne l'engagement efficace avec le secteur privé de la santé, le Bureau régional a élaboré, en collaboration avec le Département de la gouvernance et du financement des systèmes de santé au Siège de l'OMS et l'*American Association of Continuing Medical Education*, un cours accrédité en ligne sur le rôle du secteur privé de la santé dans la lutte contre la COVID-19 et la réalisation de la santé pour tous et par tous. Le cours définit des concepts clés et présente une série d'outils et d'approches qui ont fait leurs preuves pour permettre aux ministères de la Santé d'exploiter les capacités du secteur privé afin d'assurer un accès équitable aux outils de lutte contre la COVID-19, tout en atteignant les objectifs politiques nationaux qui permettent de faire avancer la santé pour tous.

10. Grâce à la consultation des départements techniques du Bureau régional et des experts en matière d'engagement du secteur privé de la santé, un exposé de position a été élaboré sur l'approche de l'OMS en vue de collaborer avec le secteur privé de la santé pour promouvoir la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire dans la Région de la Méditerranée orientale. Cet exposé est destiné aux responsables de l'élaboration des politiques et à tous les acteurs concernés par l'engagement du secteur privé de la santé.

11. Afin d'accélérer l'action en faveur d'une collaboration efficace avec le secteur privé de la santé, un événement sur la place de marché a été organisé dans le cadre de la soixante-huitième session du Comité régional. Un recueil régional d'exemples de réussites et d'exemples de bonnes pratiques concernant l'engagement du secteur privé dans la Région de la Méditerranée orientale a été présenté à l'occasion de

cet événement qui a également permis de présenter trois tables rondes préenregistrées entre l’OMS, les partenaires du Plan d’action mondial pour l’ODD 3¹ et les points focaux nationaux, le but étant de partager les principales conclusions des études d’évaluation.

Principaux défis à relever

12. Les défis auxquels est confronté l’engagement du secteur privé de la santé dans la Région peuvent être classés en trois groupes, comme décrits ci-dessous.

13. Défis liés à l’information : le manque de données sur la taille, la distribution, les types de services et la performance du secteur privé de la santé demeure un défi important dans la plupart des États Membres de la Région. Il est nécessaire d’y remédier, car des données fiables et précises constituent la première condition à remplir pour planifier l’engagement du secteur privé et prendre des décisions fondées sur des données factuelles.

14. Défis liés à la gouvernance : bien que l’accent soit mis sur le rôle du secteur privé de la santé dans les visions de la santé de la plupart des États Membres, ces visions ne sont pas complétées par des plans tactiques de mise en œuvre de l’engagement du secteur privé de la santé en raison des ressources limitées et des faibles capacités des gouvernements à concevoir des stratégies, des cadres et des plans efficaces. De nombreuses lacunes dans la réglementation du secteur privé de la santé peuvent être imputées à l’exclusion du secteur privé de la planification du secteur de la santé. Cette exclusion prive les systèmes de santé nationaux des avantages de la gouvernance participative, tels que la mise en œuvre efficace des plans et des stratégies, l’attitude à avoir face aux attentes, la conformité volontaire et la légitimité réglementaire.^{2,3} Le manque de modalités de contrôle de la qualité des services de santé privés et la faible responsabilisation des prestataires privés sont des conséquences graves d’une surveillance aussi limitée.

15. Défis liés à la coordination : il n’existe actuellement aucun mécanisme de transfert de connaissances entre les secteurs public et privé de la santé dans la plupart des pays de la Région. La communication, lorsqu’elle existe, est le plus souvent descendante et à sens unique, ce qui limite sa valeur et son efficacité. En outre, le manque de confiance entre les deux parties ainsi qu’une dynamique de pouvoir inégale font obstacle à la création d’une plateforme de communication efficace pour un meilleur engagement.

Opportunités et voie à suivre

16. L’engagement du secteur privé de la santé n’est pas nouveau dans la Région de la Méditerranée orientale. Certains pays collaborent avec le secteur privé de la santé pour la fourniture de services de soins de santé depuis des décennies, par le biais de partenariats public-privé et de la sous-traitance de services d’appui tels que la restauration, le nettoyage, la lutte contre les nuisibles et la blanchisserie.

¹ Plan d’action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, voir : <https://www.who.int/initiatives/sdg3-global-action-plan> (page consacrée au plan d’action mondial en anglais uniquement) et <https://www.who.int/docs/default-source/global-action-plan/gap-summary-fr.pdf> (résumé du plan d’action mondial en français).

² Promoting participatory governance, social participation and accountability [Site Web consacré à la promotion de la gouvernance participative, la participation sociale et la responsabilisation]. Genève : Organisation mondiale de la Santé (<https://www.who.int/activities/promoting-participatory-governance-social-participation-and-accountability>), consulté le 18 mai 2021).

³ Marshall Al, Kantamaturapoj K, Kiewnin K, Chotchoungchatchai S, Patcharanarumol W, Tangcharoensathien V. Participatory and responsive governance in universal health coverage: an analysis of legislative provisions in Thailand [Gouvernance participative et réactive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle : une analyse des dispositions législatives prises en Thaïlande]. *BMJ Global Health*. 2021 Feb 1;6(2):e004117.

17. Malgré les défis, de multiples opportunités d'engagement efficace existent dans la Région de la Méditerranée orientale, notamment grâce à la volonté politique et l'intérêt manifesté par les donateurs, ainsi qu'aux cadres de capacités institutionnelles et aux lois pour la collaboration intrasectorielle.

18. L'engagement du secteur privé de la santé est au cœur de la réforme du secteur de la santé et des plans de couverture sanitaire universelle dans de nombreux pays de la Région. Le renforcement des systèmes de santé nationaux grâce à l'engagement du secteur privé permet de réduire la « fuite des cerveaux », de contribuer à faire baisser les coûts économiques pour les patients qui sollicitent des services à l'étranger, et de rediriger les fonds des programmes de « traitement à l'étranger » soutenus par les gouvernements vers les économies nationales.

19. Les évaluations réalisées ont mis en évidence les atouts financiers et techniques du secteur privé de la santé, lesquels représentent une opportunité considérable pour réduire rapidement la charge qui pèse sur le secteur public et améliorer l'accès à des soins de santé de qualité. Pour ce faire, il faut adopter une approche systématique et stratégique, en commençant par une évaluation des capacités du secteur et de ses ressources, puis en impliquant les acteurs privés dans la planification et la mise en œuvre, et en établissant des relations à long terme avec le secteur privé de la santé.

20. Les défis posés par la pandémie de COVID-19 ont démontré l'importance de la participation des communautés et des parties prenantes pour endiguer les menaces pour la santé publique, améliorer la communication sur les risques et réduire la charge qui pèse sur le secteur public. Par conséquent, la mise à profit des collaborations qui ont été établies au cours de la pandémie pourrait permettre d'accroître l'engagement avec le secteur privé de la santé afin de faire avancer la couverture sanitaire universelle et le programme de sécurité sanitaire.